

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de son rapport d'activités 2023, l'Office AI du canton de Neuchâtel tire un premier bilan positif du dispositif cantonal de détection et d'intervention précoces en faveur des jeunes atteints dans leur santé.

La Chaux-de-Fonds, 7 mai 2024. Présenté sous forme d'infographie dans le rapport d'activités 2023 de l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel publié aujourd'hui, le dispositif cantonal de détection et d'intervention précoces en faveur des jeunes atteints dans leur santé (DP/IP Jeunes) porte ses fruits. Après une phase pilote menée en 2022-2023 dans trois collèges neuchâtelois du degré secondaire I, ce dispositif est déployé dans tous les centres scolaires du canton depuis août 2023, en collaboration avec le Service des formations postobligatoires et de l'orientation et ses offices, à savoir l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et l'Office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ), ainsi que le Service de l'enseignement obligatoire et l'Office de la protection de l'enfant (OPE). En 2023, 54 jeunes ont été dépistés grâce à ce dispositif.

Forte progression des nouvelles demandes et stabilité des placements

Contrairement à la tendance qui se dessinait depuis quelques années, le nombre de nouvelles demandes AI (5043) a progressé en 2023 (+ 407). Le nombre d'octrois de rente (761) a en revanche légèrement diminué par rapport à 2022 (- 41), mais reste à un niveau élevé par rapport à la moyenne nationale. Au 31 décembre 2023, l'Office AI NE comptait 5897 bénéficiaires de rentes (+ 176). 550 personnes atteintes dans leur santé ont par ailleurs été maintenues en emploi ou ont repris un emploi avec l'aide de l'Office AI NE (- 10). Loin d'être le fruit de la seule embellie de l'économie, ce bon résultat témoigne de la solidité des relations tissées avec les employeurs du canton et les partenaires de mise en œuvre des mesures de l'AI, qui accomplissent un formidable travail sur le terrain dans l'accompagnement des personnes assurées.

Forte hausse des investissements dans le canton de Neuchâtel via les mesures de réadaptation

S'agissant des mesures de réadaptation, le montant total des investissements dans le canton de Neuchâtel de l'Office AI NE s'est inscrit en forte hausse, pour atteindre 64,7 millions de francs (+ 4,2 millions de francs par rapport à 2022). Viennent s'y ajouter les indemnités journalières versées par l'AI, qui se montent à près de 23 millions de francs.

Office AI NE : une triple action

L'Office AI NE est un établissement autonome de droit public financé par des fonds fédéraux dont la mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'Office AI NE œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur

gregory.jeannet@ne.oai.ch

Tél. : 032 910 71 21

Lien vers le rapport d'activités 2023 : www.ai-ne.ch/rapport-activites-2023